## Dans ces conditions générales:

dans un dossier.

#### 1 Introduction

#### 1.1 Notre Cabinet

Nous sommes une association à responsabilité limitée « limited liability partnersh±

Ces conditions générales s'appliquent aux services pour lesquels vous nous avez instruits.

Nous fournirons nos services conformément aux termes de notre lettre de mission et de ces conditions générales. Tous changements seront convenus par écrit au préalable avec vous.

Si ces conditions générales et notre lettre de mission différent, la lettre de mission s'appliquera.

Vos instructions continues constituent l'acceptation de ces conditions générales de vente et de notre lettre de mission. Ces conditions générales et notre lettre de mission s'appliqueront à toutes instructions futures que vous nous donnerez, à moins que nous en convenions autrement.

Nous révisons parfois nos conditions générales. Nous vous notifierons de tous changements La version la plus récente de nos conditions générales sera disponible sur notre site internet.

Si nous avons besoin de vous donner toute notification en vertu de ces conditions générales, nous vous l'enverrons à votre domicile, au siège social ou à l'adresse commerciale principale. Si vous avez besoin

de nous donner toute notification, vous devrez

nous l'adresser à notre siège social.

#### 2 Services

#### 2.1 Services -

Notre objectif est de vous fournir un service de haute qualité et de nous assurer que les dossiers que vous nous confiés sont traités aussi aisément que possible.

## 2.2 Se reposer sur nos conseils

2.3 Nos conseils, à la fois oraux et écrits, s'appliquent uniquement au dossier qu'ils concernent. Vous ne devrez pas vous reposer sur ces conseils dans le cadre de tout autre dossier.

Vous ne devez pas transmettre à un tiers les conseils que nous vous fournissons, sans avoir obtenu au préalable notre consentement écrit. Si nous vous donnons la permission, ceci sera sur la base que personne, hormis vous, ne pourra se reposer sur ces conseils. Aucune disposition de ce contrat ne donnera le droit à un tiers de se reposer ou de rendre

exécutoire l'une ou





Ombudsman » pourra ne pas traiter votre plainte si vous avez présenté une demande par devant la Cour pour une évaluation de votre facture.

## 5 Blanchiment d'argent, Sanctions et Bénéficiaires effectifs

## 5.1 Nos obligations

En vertu de la législation relative au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme, nous avons l'obligation d'obtenir des preuves satisfaisantes de l'identité de nos clients. Ceci peut inclure également les personnes qui leur sont liées, y compris les bénéficiaires effectifs. Nous devons obtenir ces preuves avant de commencer à travailler ou d'accepter des fonds de votre part. Nous devons également tenir ces dossiers à jour. Vous acceptez de fournir toute preuve que nous pourrions exiger pour ces vérifications. La lutte contre le blanchiment d'argent est un processus continu et nous pouvons avoir besoin d'obtenir des informations additionnelles à tout moment.

#### 5.2 Vérification

Nous pourrons effectuer des vérifications d'identité à l'aide de bases de données conservées par d'autres organisations. Ces contrôles peuvent être effectués par voie électronique. En nous fournissant des informations personnelles, vous consentez à ce qui nous utilisions ces informations à cette fin.

## 5.3 Source des fonds et patrimoine

Nous sommes obligés d'effectuer des vérifications et de recueillir des preuves quant à la source des fonds et à la source du patrimoine de nos clients dans le contexte du dossier pour lequel nous sommes instruits. Vous devez nous fournir toute preuve que nous pourrions exiger pour ces vérifications. Tout refus de votre

part à nous fournir toute preuve pourra résulter en la résiliation de votre contrat avec vous.

Nous demandons généralement un acompte sur nos honoraires à réception de vos instructions et non celles d'un tiers.

#### 5.4 Divulgation

Nous avons une obligation professionnelle et légale de traiter les affaires de nos clients de manière confidentielle. Néanmoins, dans certaines circonstances, nous avons l'obligation de donner des informations aux autorités. Ceci inclut lorsque des sanctions peuvent s'appliquer. Dans une telle éventualité, nous ne serons peut-être pas en mesure de vous informer qu'une telle divulgation à d'autres personnes vous concernant a eu lieu et nous serons peutêtre contraints d'interrompre tout travail sur votre dossier. Ceci pourra signifier que nous ne serons pas en mesure de nous conformer à vos instructions concernant toute somme que nous détenons. Nous n'acceptons aucune responsabilité pour toute perte qui résulterait de notre adhérence à ces devoirs légaux.

## 5.5 Paiement en espèces et actifs non monétaires

Nous n'acceptons pas les actifs en espèces ou les actifs non monétaires. Si vous versez une somme en espèces dans notre compte bancaire, nous vous facturerons pour toutes vérifications additionnelles qui seront nécessaires pour vérifier l'origine des fonds versés. Dans certaines circonstances, nous ne serons peut- être pas en mesure de vous retourner le paiement en espèces. Nous ne vous verserons aucun montant en espèces.

### 5.6 Cartes de crédit

propriété intellectuelle sur tous types de documents créés ou développés par nous dans le cadre du traitement de vos instructions. Nous nous réservons le droit de conserver des copies de documents relatifs au travail que nous faisons pour vous. Ceci inclut tous documents créés par d'autres personnes, tels des avocats étrangers, des avocats plaidants et des experts. Nous pourrons en présenter le contenu au sein de notre

s'applique pas aux pièces médicales dans des dossiers relatifs à la santé.

# 11.2 Quand nous pouvons résilier ou suspendre le contrat

Nous nous réservons le droit de suspendre notre mandat ou de cesser de vous représenter, e si nous avons de bonnes raisons de le faire. Ceci inclut :

- (a) si vous ne nous réglez pas une facture dans son intégralité dans un délai de 14 jours après la date à laquelle celle-ci est due ;
- (b) si vous ne versez pas un acompte lorsque nous vous en faisons la demande,
- (c) si un conflit d'intérêt survient, ou
- (d) si nous étions en rupture de nos règles professionnelles en suivant vos instructions, ou allions au-delà d'une certaine limite financière convenue pour le dossier.

Lorsque cela est approprié, nous vous donnerons un préavis raisonnable que nous arrêtons d'agir pour vous et vous en expliquerons les raisons.

11.3